

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Étaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : FA14-2026 : Sensibiliser, former, animer, conseiller vers une culture partagée pour l'éco-rénovation et Habiter Autrement

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 2.2.1. « Promouvoir et transmettre les savoir-faire » et 3.2.2. « Faire vivre le patrimoine bâti »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- Phase 1 : de poursuivre le travail d'animation et de valorisation des savoir-faire, des techniques et acteurs en matière d'éco-rénovation auprès des élus, habitants et professionnels, de formation en éco-rénovation et de rendez-vous techniques pour approfondir la connaissance et la pratique de l'éco-rénovation du bâti ancien pour un montant global de 38.983 € TTC (intervenants, locations, frais de réception, formation...),

- Phase 2 : de poursuivre le développement d'une culture partagée pour Habiter autrement par l'organisation des stages « Mettez la main à la pâte », des journées d'ateliers et de visite dans le cadre des « journées du Patrimoine et de Pays », de réaliser des documents de communication pour la mise en ligne du site éco-rénover et les animations Habiter Autrement et des flyers d'information sur le dispositif Mut'Archi pour un montant total estimé à 11.940 € (intervenants, locations, frais de visite, impressions, frais de réception...),

- Phase 3 : de poursuivre le programme d'actions de la politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis Mut'Archi pour un montant total estimé à 72.950 € TTC (salaires, charges, fonctionnement, déplacements...),

- de solliciter pour la bonne réalisation de l'opération les financements suivants :

Phase 1 et 2

> Région Grand Est crédits sectoriels liés au Massif des Vosges : 25.461,50 €

> FNADT Massif : 25.461,50 €

Phase 3

> Région Grand Est : 9.000 €

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-2026-00001-EL28-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

- > Collectivité Européenne d'Alsace : 15.000 €
- > EPCI : 48.950 €
- d'inscrire un crédit total de 123.873 € au budget primitif 2026,
- d'autoriser M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~

